

Merci de bien
vouloir apposer ici
une photo
d'identité récente

Dossier de candidature au statut ETUDIANT ARTISTE RECONNU

Année universitaire 2025 - 2026

Il s'agit d'une demande de renouvellement : oui non

NOM (en capitales)	
Prénom	
Date et lieu de naissance	
Courriel	
Adresse (Durant l'année universitaire)	
Téléphone	
N° Etudiant	

Etudes suivies à l'Université de Rouen Normandie	
<input type="checkbox"/> BUT	UFR / Composante : Année (L1, L2, L3, M1, M2, ...) : Intitulé exact de la formation suivie :
<input type="checkbox"/> DUT	
<input type="checkbox"/> Licence	
<input type="checkbox"/> Master	
<input type="checkbox"/> Cursus ingénieur	
<input type="checkbox"/> Filière en santé	
<input type="checkbox"/> Autre :	

Discipline artistique pratiquée	
Dénomination	
Niveau, Diplômes, prix et/ou récompenses	
Structures artistiques ou réseaux professionnels fréquentés (nom ou intitulé, adresse, nom du formateur éventuel)	

Parcours artistique

Dites-nous-en plus sur votre projet artistique

Joindre si possible une (ou plusieurs) lettre(s) de recommandation, ainsi qu'un visuel, un portfolio, une vidéo, un lien vers un site web ou autre, vous présentant dans la pratique de votre art.

Qu'attendez-vous de ce statut ? Que représente-t-il pour vous ?

Programme / grille de travail artistique hebdomadaire

Représentations, expositions, stages, workshops, master classes, etc. prévu-e-s durant l'année universitaire (un calendrier doit être joint)

Lundi	
Mardi	
Mercredi	
Jeudi	
Vendredi	
Samedi	
Dimanche	

Quelle demande d'aménagement ?

- Un rendez-vous avec un responsable pédagogique / un tuteur étudiant,
- Aménagement d'emploi du temps (permutation de TD ou TP),
- Dispense de TD,
L'étudiant, dispensé de TD, est autorisé ponctuellement et chaque fois qu'il le peut, à assister aux séances de Travaux Dirigés (TD), et ne peut en être exclu même s'il ne figure pas sur les listes des inscrits pédagogiques. Aucune dispense systématique de travaux pratiques ne peut être accordée
- Dispense du contrôle continu des connaissances,
- Allongement de la durée du cursus.

En signant ce document, et dans le cas où je bénéficierai du statut d'étudiant artiste de haut niveau à l'Université de Rouen Normandie pour cette année universitaire, je m'engage à :

- Respecter les aménagements prévus ;
- Informer les responsables de formation et de scolarité avant toute absence pour raisons artistiques et transmettre les justificatifs officiels au plus tard 15 jours après le retour en formation ;
- Participer à des événements universitaires sur sollicitation de l'université de Rouen Normandie.
- Mentionner le statut d'étudiant artiste de haut niveau dans les médias et dans toutes les interventions publiques si je suis amené à communiquer sur ma pratique artistique.

Date :

Signature :

Dossier à envoyer par mail au plus tard le 8 octobre 2025 – 23h59 à v2e@univ-rouen.fr

Avec les pièces justificatives suivantes :

- CV des activités artistiques
 - Lettre de motivation
 - Attestation justifiant du parcours artistique
 - Éventuellement des lettres de recommandations
- Un responsable de la structure artistique à laquelle l'étudiant est rattaché devra confirmer le volume horaire de pratique du candidat

Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés
Conformément à l'article 34 de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès aux informations vous concernant. Vous pouvez également modifier ou supprimer ces informations. Il vous suffit de nous contacter à ahn@univ-rouen.fr. Nos fichiers ne sont jamais transmis à des tiers ; en particulier, nous ne commercialisons aucun fichier d'adresses ou courriels.